

LA LETTRE du **SMICTOM** des forêts

Syndicat Mixte de
Traitement et de Collecte
des Ordures Ménagères



Avril 2016 | numéro 1

DU CHANGEMENT POUR UN MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS

DÉCHÈTERIES : NOUVEAUX HORAIRES

A partir du 1^{er} avril 2016 les horaires des déchèteries évoluent. Les horaires sont les mêmes pour toutes les déchèteries, et ce pour tous les jours de la semaine.

Matin : 9 h - 12 h / Après-midi : 13 h 45 - 18 h *

* Du 1^{er} novembre au 31 mars, les déchèteries passent en horaires d'hiver, fermeture à 17h.

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M
LA BOUËXIÈRE	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
LIFFRÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
MELESSE	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT

OUVERT FERMÉ

**Tous les papiers ont
droit à plusieurs vies.
Recyclons.**



LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES PAPIERS

Le SMICTOM a installé 30 bornes sur son territoire.
Vous pouvez y déposer :

JOURNAUX - MAGAZINES



PUBLICITÉS - PROSPECTUS



LIVRES - CAHIERS



COURRIERS - LETTRES



ENVELOPPES - PAPIERS



CATALOGUES - ANNUAIRES



Retrouvez la liste des bornes
sur notre site internet
rubrique collecte et tri
(les équipements)



ENSEMBLE,
DONNONS UNE SECONDE VIE À NOS GRAVATS
NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 23 février 2016, le SMICTOM des Forêts collabore avec l'entreprise SoTRAV pour améliorer la valorisation des gravats déposés en déchèterie.

L'entreprise SOTRAV est équipée pour recycler de nombreux matériaux que l'on regroupe sous le terme générique de « gravats » : le béton de déconstruction, les parpaings, les bordures et béton coulés en place ainsi que les pierres naturelles. Taille minimum des gravats : 5 centimètres.

Une benne spéciale est installée pour récupérer les matériaux valorisables. Les « autres gravats » tels que les faïences, les porcelaines, les carrelages et la terre, pourront toujours être déposés dans la benne qui leur était destinée.



* ATTENTION, dans un premier temps,
la valorisation des gravats se fera uniquement sur la déchèterie de Melesse.

